

Feu de forêt en 2015 à Menton: trois jeunes soupçonnés relaxés



L'incendie avait détruit cinq hectares de végétation, dans le quartier du Garavan, en septembre 2015 et provoqué de gros dégâts sur l'autoroute.

(Photo V. B.)

Trois jeunes Mentonnais sont sortis soulagés, hier, du tribunal correctionnel de Nice. Ils étaient accusés d'être à l'origine d'un incendie qui avait ravagé cinq hectares de végétation en septembre 2015 à Menton. Une simple cigarette de cannabis lancée au mauvais endroit aurait provoqué le sinistre selon le parquet.

Les avocats de la défense, M^{rs} De Fassio, Larosa et Verrier, ont toujours contesté cette hypothèse et de-

mandé au tribunal une expertise. Les conclusions du spécialiste sont claires: on ne peut établir avec certitude un lien de causalité entre le mégot et cet incendie dévastateur.

La ville de Menton avait déposé plainte

Le doute a donc profité aux trois jeunes prévenus. En conséquence, les demandes d'indemnisation de la ville de Menton et d'Escota ont été rejetées.

Le 7 septembre 2015, le sinistre avait détruit cinq hectares de végétaux dans le quartier de Garavan, à hauteur du tunnel de la Gi-raude. Cet incendie avait occasionné la fermeture d'une portion de l'autoroute, entraînant de lourds travaux de réfection dont le coût a dépassé les 500 000 euros. Très rapidement, grâce à une enquête de voisinage et à la vidéosurveillance, les policiers de Menton s'étaient mis sur la piste de

trois jeunes circulant à scooter.

Les trois Mentonnais, âgés de 19 et 25 ans, avaient été appréhendés quelques jours plus tard puis placés sous contrôle judiciaire. Deux jours plus tard, un violent incendie (ravageant, lui, une soixantaine d'hectares), s'était déclaré dans le même quartier. Ce second sinistre avait amené la ville de Menton à déposer une plainte.

CH. P.